

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : 25.01.15

Date de convocation : 28 janvier 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-cinq

Le 4 février à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel		X	
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier		X	
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

**RESSOURCES HUMAINES**

**Charte partenariale entre la DGFIP et le SDEE pour la définition d'une politique de recouvrement des recettes**

Monsieur le Président présente aux membres du Bureau Syndical la charte partenariale proposée par le Service de Gestion Comptable de Mende, visant à renforcer l'efficacité de l'action en recouvrement à travers la modernisation et l'optimisation de la chaîne de recouvrement des recettes, ainsi que la définition d'une action en recouvrement concertée avec l'ordonnateur dans la sélectivité des actions de recouvrement.

La finalité de ce partenariat est de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes, en facilitant notamment les diligences du comptable, contribuant ainsi à garantir au SDEE des ressources effectives et régulières, en conformité avec les prévisions budgétaires.

La recherche de cette efficacité doit conduire l'ordonnateur et le comptable public à renforcer leur collaboration sur l'ensemble de la chaîne des recettes, depuis l'émission du titre jusqu'à son recouvrement, y compris contentieux.

Délibération n° : 25.01.15

Afin de répondre à ces nouveaux enjeux, Monsieur le Président soumet la charte partenariale à conclure entre le Service de Gestion Comptable de Mende et le SDEE, visant à améliorer le recouvrement des recettes du Syndicat.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

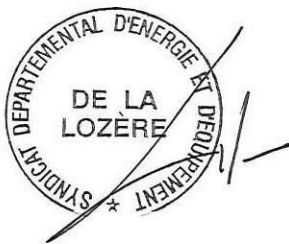
**DÉCIDE** de conclure avec le Service de Gestion Comptable de Mende un partenariat visant à améliorer le recouvrement des titres de recettes émis par le SDEE ;

**AUTORISE** son Président à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance  
Christian ROUX



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Christian ROUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20250204-20250115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.